

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-03/2026**

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

Objet : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-six et le treize janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELOM - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Jérôme GUILLOUD

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024, établi par le Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse (SIEH).

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande et au siège du SIEH à Triors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable du SIEH pour l'année 2024.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 14 janvier 2026

Le Maire

Pierre COLOMB



Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 026-212603195-20260113-D03_2026-DE

